

Séance du 25 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq mai à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.
La séance a été publique

Présents : MM. Guy BRIDAULT – Jean-Pierre CHRZAN - Éric SCARLAKEN - Jean-Jacques LERCHE – Olivier CANONNE - Mmes Marie Bernadette BUISSET LAVALARD - Marie-Louise DERAÏN - Isabelle BUISSART

Absents excusés : Marc HUART - François-Xavier LENOTTE - Sébastien BANSE

Absent : 0

Procuration : Mr HUART à Mme BUISSET

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2018

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – Contrat Prêt relais

Délibération n° 022_2018

Lors de la préparation du budget, Mme le Maire avait informé le conseil municipal de la nécessité d'avoir recours à un prêt-relais pour financer les travaux de réhabilitation de la mairie dans l'attente de percevoir les subventions et le retour de la FCTVA dans 2 ans. Cette décision avait été confortée suite à l'entretien avec Mr Hodent, Trésorier de la commune, notamment pour évaluer le montant à emprunter, soit un prêt relais de 200 000,00 €.

Mme le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un emprunt mais d'un prêt relais qui sera remboursé dès que possible.

Mr Scarlaken a contacté Le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque Postale pour proposer une offre.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des 3 offres de financement, et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'accepter l'offre de la Banque Postale au taux de 0,39%.

II– Communauté d'Agglomération de Cambrai : Ajout de compétence supplémentaire.

Délibération n° 023_2018

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 19 mars 2018 a délibéré favorablement pour l'ajout de compétences :

- Participation à l'élaboration du SAGE de la Sensée

Conformément à l'article L.5211-20 du CGCT, cette nouvelle compétence doit être soumise, pour avis, à l'approbation du Conseil municipal de chaque commune membre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la nouvelle compétence de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

III – CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE ; SUPPRESSION ADJOINT ADMINISTRATIF

Délibération n° 024_2018

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe et de supprimer un poste d'Adjoint Administratif, afin de permettre un avancement de grade. Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème}

classe, permanent à temps non complet, à raison de 25 heures hebdomadaires et la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif, permanent à temps non complet, à compter du 1er janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées

IV – AVENANT n° 2/2018 ARIL'Périscolaires

Délibération n° 025_2018

Mme le Maire a demandé à ARIL de reculer la date d'inscription pour le centre aéré en raison de l'absence d'information des modalités de fonctionnement de cette année.

Considérant la délibération n° 013_2017 du 1^{er} mars 2017 autorisant Madame le Maire à signer une convention pour l'accueil de loisirs avec l'UFCV

Considérant la convention signée avec ARIL'Périscolaires le 6 mars 2017

Considérant l'avenant n° 1-2017 en date du 6 mars 2017

Madame le Maire propose de signer l'avenant n° 2-2018 à la convention du 6 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n° 2-2018 avec ARIL'Périscolaires.

V– Point travaux Mairie et Salle Communale

Mme le Maire informe de l'avancement des travaux. Il est proposé que le parvis de la Mairie soit effectué en béton désactivé pour être en accord avec celui de l'Eglise. L'arrière, plus ombragé, sera réalisé en pavés puis enrobé. Adopté à l'unanimité.

Avenant n° 3 au marché public n° 17 00 059 00 568 59 00 Lot 1

Délibération n° 026_2018

Le conseil municipal,

APRES avoir entendu l'exposé de Mme le maire,
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **de conclure** l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée ci-dessus :

Lot n° 1 : Gros œuvre

Attributaire : entreprise BFM Construction, adresse 1, rue Pasteur, 59137 BUSIGNY

Correspondant à la façade d'un placard avec portes coulissantes pour le rangement de la vaisselle, tablette du muret de la véranda et ébrasements des anciennes portes de l'étage.

	Lot n° 1 Gros œuvre
Marché initial HT	104 514.07 €
Avenant n° 1 HT	2 252.57 €
Avenant n° 2 HT	2 761.41 €
Avenant n° 3 HT	2 784.35 €
Total HT	112 312.40 €
Tva 20 %	22 462.48 €
Total TTC	134 774.88 €
% évolution	7.462 %

- **d'autoriser** le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Avenant n° 1 au marché public n° 17 00 059 00 568 59 00 - Lot 5 - Electricité

Délibération n° 027_2018

Le conseil municipal,

APRES avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **de conclure** l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée ci-dessus :

Lot n° 5 : Electricité

Attributaire : SAS EIN – 21 Avenue Henri Lefebvre 59540 CAUDRY

	Lot n° Gros œuvre
Marché initial HT	36 384.00 €
Avenant n° 1 HT	268.00 €
Total HT	36 652.00 €
Tva 20 %	7 330.40 €
Total TTC	43 982.40 €
% évolution	0.74 %

- **d'autoriser** le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Avenant n° 1 au marché public n° 17 00 059 00 568 59 00 - Lot 6 - Peinture

Délibération n° 029_2018

Le conseil municipal,

APRES avoir entendu l'exposé de Mme le maire,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **de conclure** l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée ci-dessus : Lot n° 6 : Peinture

Attributaire : SARL LEFEBVRE PERE ET FILS – 38, rue des Acacias B.P. 5 59247 HEM LENGLET

Correspondant à la préparation des murs de la salle de conseil municipal, secrétariat et bureau du maire.

	Lot n° 6 Peinture
Marché initial HT	7 315.00 €
Avenant n° 1 HT	1 000.00 €
Total HT	8 315.00 €
Tva 20 %	1 663.00 €
Total TTC	9 978.00 €
% évolution	13.67 %

- **d'autoriser** le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

VI – Questions diverses

- **Chemin Pailé** : Suite à la pose de fourreaux et de chambre par l'entreprise THOME, les bas-côtés du chemin ont été détériorés. Mme le Maire a contacté l'entreprise pour demander la remise en état. Une entreprise paysagère doit intervenir prochainement.
- **Parc Solaire** : bonne avancée de l'installation des panneaux. Mme le Maire intercède régulièrement la CAC afin d'obtenir une retombée d'IFER pour la commune.

- **NOREADE** : Mme le Maire a effectué une visite des fossés avec Tony BRICOUT (NOREADE) et est en attente d'un rendez-vous avec la Direction de la Voirie Départementale pour le fossé situé le long de la RD960 (Forenville, Parking/Chemin des saules).
- **Inauguration de la Boîtes à Livres** : 1^{er} juin à 18 h
- **CLIC** : visite de la Ferme SAUVAGE le 7 juin (réservé aux Séniors)
- **Meeting Aérien** : le 2 septembre 2018. Mr MACE recherche des personnes bénévoles pour son organisation.
- **COMMISSION RURALITE de la CAC** : Mme le Maire informe que suite à la suppression des contrats aidés, les « brigades vertes » de la CAC ne sont plus constituées que de 3 personnes. Pour 2018, il y aura une prise en charge sélective par commune de travaux de débroussaillage, de taille etc... Ces interventions seront assurées par la Sté Deltour sur le compte de la CAC. Il sera difficilement possible de satisfaire les 55 communes
- **Fauchage et balayage** : sont toujours pris en charge financièrement par la CAC.
- Lors de cette réunion, Mme le Maire a signalé que le balayage ne donnait pas satisfaction.
- **Désherbage** : fait par Germain et Mr LENOTTE.
Les produits phyto utilisés ne sont plus d'une grande efficacité et le résultat est décevant..
L'employé communal est seul pour tout entretenir, plus de contrat aidé et moins d'aide de la CAC. La commune (Séranvillers + Forenville) a une grande surface d'espaces verts notamment en pelouse (+ terrain de foot), de haies, de massifs, etc... Un gros effort a été fourni pour embellir et fleurir la commune mais il sera difficile de maintenir un état de « propreté » constant. Chacun doit y prendre sa part.
- **Fleurissement** : des vivaces ont été plantées aux entrées de commune et choisies en fonction de leur faible degré d'arrosage (+ copeaux pour garder l'humidité). Mme le Maire, Guy BRIDAULT et Germain ont effectué les plantations.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le Maire déclare la session close.
La séance est levée à 20 heures 30.